

Décision d'Appel à Candidature Interne et Externe Chef (fe) de Projet au rang de Chef(fe) de Département -Aéroport Mohammed V- Rattaché au Pôle Infrastructures

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne et externe pour occuper le poste de **Chef (fe) de Projet au rang de Chef(fe) de Département - Aéroport Mohammed V - rattaché au Pôle Infrastructures**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

- Gérer et superviser la mise en œuvre des grands projets de développement des installations terminales aéroportuaires jusqu'à la livraison et le transfert à l'exploitant, dans les meilleures conditions de qualité, coûts et délais, et ce conformément à la réglementation nationale et internationale.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Assurer la réalisation et la gestion des projets de classe 3 conformément au processus de gestion des projets d'infrastructures aéroportuaires (PGPIA) et à la réglementation en vigueur :
 - Pilotage de la réalisation technique ;
 - Respect des délais ;
 - Maitrise des coûts ;
 - Respect strict de Plan Assurance Qualité (PAQ) ;
 - Respect et mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
 - Anticipation & maitrise de tout éventuel changement dans la réalisation du projet ;
 - Maitrise des risques qui en découlent ;
 - Respect des engagements des parties prenantes ;



- Règlement régulier des situations des entreprises.
- Dimensionner et proposer la constitution de l'équipe de gestion de projet (EGP) ;
- Assurer la coordination entre les entités concernées et les parties prenantes (EGP, maîtrise d'œuvre, tutelle technique, autorités locales, exploitants d'aéroport...);
- Suivre la validation des autorisations nécessaires au démarrage des projets ;
- Assurer la préparation des documents supports aux instances de gouvernance et assurer l'animation des comités de pilotage et de suivi conformément au PGPIA ;
- Définir un phasage adéquat en étroite coordination avec les exploitants pour limiter l'impact et la gêne causés par les travaux sur l'activité aéroportuaire ;
- Veiller à la validation des dossiers d'exécution des projets par la maîtrise d'œuvre et les services compétents ;
- Évaluer le coût des éventuelles modifications apportées aux projets au fur et à mesure de leur apparition et engager les actions correctives nécessaires à la maîtrise du coût et du délai ;
- Piloter la phase de clôture du projet et assurer la coordination pour l'élaboration des documents ORATs et le transfert de l'ouvrage dans les meilleures conditions d'exploitation ;
- Contribuer à l'amélioration continue de la direction par le partage du retour d'expérience avec les entités de la direction et la capitalisation des bonnes pratiques ;
- Contribuer à une veille permanente sur les évolutions technologiques et réglementaires aéroportuaires ;
- Assurer, consolider et valider les reportings périodiques des activités du département et veiller à la tenue à jour de la plateforme PMO ;
- Veiller au respect des procédures SMQ de la direction et contribuer à leur mise à jour et amélioration.

2.2 Gestion des moyens humains :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité a suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Contrôle interne et des performances :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.



ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Ingénieur d'état dans les spécialités techniques (génie civil, génie électrique ou équivalent)
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 8 ans dans le suivi de la phase réalisation TCE « travaux tous corps d'état » des grands projets, bâtiments, ERP...

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation;
- Copies du(es) Diplôme (s)(*);
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

ARTICLE CINQ/- MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à l'adresse appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu).

ARTICLE SIX ET DERNIER/- DELAI DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur candidature du **12 AOUT 2024** au **26 AOUT 2024** date de rigueur.

Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai ou non conformes aux conditions ci-dessus.

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports



